

CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE ORDINAIRE DU JEUDI 29 SEPTEMBRE 2022
EXTRAIT DES DELIBERATIONS

Nb. de Conseillers en exercice : 53

Au vote de l'affaire :

Nb. de présents : 42

Nb. de représentés : 6

Nb. d'absents : 5

L'an deux mille vingt-deux, le vingt-neuf septembre à 17h05, le Conseil Municipal de Saint-Pierre s'est assemblé en séance ordinaire à l'Hôtel de Ville, sur convocation légale, sous la présidence de Monsieur Michel FONTAINE, Maire.

AFFAIRE N° 20/924 :

Valorisation touristique - installation d'une station météo pour l'activité de kite surf

ETAIENT PRESENTS :

MM. FONTAINE Michel, DIJOUX Stéphan, SIGISMEAU Béatrice, OMARJEE Mohammad, AHO NIENNE Sandrine, TEVANE Jean François, FERDE Thérèse, VALY Nazir, FATIMA Sofa, DAMOUR Kichena, TIONOHOUE Sabrina, TAN Willy, POTIN Philippe, ROUVRAIS Simone, MINATCHY Mariot, ALAGUIRISSAMY CARPAYE Nadine, BRET Jean Paul, NASSIBOU Guilaine, BALZANET Jonhy, GUIEN Marie Claire, PALIOD Marie Claude, KHELIF David, BRINDON Marie Line, MALET Viviane, VAYABOURY Jean Patrick, HOARAU Berthe Denise, CADET André, RAYMOND Edmée, VON PINE Bernard, LORION David, DAFFON Amédée Albert, TAYLLAMIN Patricia, MOREL Didier, AGATHE Chantal, JETTER Régine, BELLON Stéphen, NARIA Olivier, ACAPANDIE Freddy, RIVIERE Christelle, RAVAT Adame, BOYER Marie Pascaline, BASSE Pascal.

REPRESENTE (S) :

MM. CHAMBI DJOUMBAMBA Marie Richela (par Madame AHO NIENNE Sandrine) , PERIANAYAGOM Albert (par Monsieur DIJOUX Stéphan) ,PAPY Anne Marie (par Monsieur Mohammad OMARJEE), MALIDI Mariaty (par Madame JETTER Régine) , ARAYE Hélène (par Madame PALIOD Marie Claude), GOBALOU ERAMBRANPOULLE Virginie (par Monsieur BASSE Pascal).

ABSENTS :

MM. BALAYA GOURAYA Armand, SAUTRON François, BEDIER Corine, HOARAU Brigitte, ANDA Jean Gaël.

Le Maire constate que le quorum est atteint et que le conseil peut valablement délibérer

Le Conseil Municipal a nommé Madame Sandrine AHO NIENNE pour remplir les fonctions de secrétaire.

Le Maire certifie que le compte rendu de la délibération a été affiché le 04 octobre 2022 et la convocation du Conseil Municipal faite le 23 septembre 2022.



Le Maire,



Accusé de réception en préfecture
974-219740164-20220929-20-824-DE
Date de télétransmission : 04/10/2022
Date de réception préfecture : 04/10/2022

Michel FONTAINE

Affaire n°20/924 : Valorisation touristique - installation d'une station météo pour l'activité de kite surf.

Direction Générale des Services Techniques

Le Maire informe l'Assemblée que la Ville de Saint-Pierre compte, sur son territoire communal, plusieurs sites touristiques présentant un intérêt régional, notamment sur son littoral avec entre autres le spot de kite-surf de la Gendarmerie.

Il est à noter que les activités de tourisme et de loisirs sportifs de nature représentent un levier de développement significatif du territoire.

Aussi, la Commune de Saint-Pierre souhaite, pour favoriser et améliorer les conditions de pratique des activités sportives et de tourisme, installer une station météo afin de recueillir des données climatiques permettant d'anticiper les aléas météorologiques.

Pour cela, la Commune de Saint-Pierre aspire à collaborer, par le biais d'une convention de partenariat, avec l'association « Ile de la Réunion Tourisme » pour l'installation d'une balise météo sur un pylône en béton situé sur la parcelle cadastrée DM 0399 à la Ravine Blanche.

Sur proposition du Maire, le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité, DECIDE :

- **D'APPROUVER** le partenariat entre l'IRT et la Commune de Saint-Pierre ainsi que les termes de la convention, jointe en annexe,
- **DE L'AUTORISER**, lui, l'élu délégué, le Directeur général des Services ou toute autre personne habilitée, dans son domaine respectif de compétences, à **SIGNER** ladite convention de partenariat ainsi que tout acte ou document afférents à cette affaire.

P/EXTRAIT CONFORME,
LE MAIRE

